

**ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME 32  
LUNDI 30 MARS 2026**

**COMPTE DE RESULTATS 2024-2025**

**RESULTAT D'EXPLOITATION**

**PRODUITS D'EXPLOITATION :**

Les produits d'exploitation sont en diminution par rapport à 2023-2024 pour les raisons suivantes :

706200 Divers séjours marche nordique

- 4161.24 € par rapport à la saison précédente car il n'y a eu qu'un seul séjour au lieu de deux habituellement l'année dernière. Les 1 705 € correspondent aux remboursements des marcheurs pour leur participation à la marche nordique « Euro Nordic Walkin » à Albi.

708400 Mise à disposition de personnel facturée

+ 162.39 €. Ce compte correspond aux remboursements des mises à disposition et des frais professionnels de H. BENOIT à Condom que réglait le CDA au GEAG. Pour la saison prochaine (2025-2026), ces remboursements ne seront plus facturés par le CDA au club de Condom mais par le GEAG.

740100 Subvention de fonctionnement

La subvention du conseil départemental a baissé de 100 € par rapport à 2023-2024.

740200 la subvention de l'Agence Nationale du Sport

Elle s'élève à 3700 € au lieu de 5000 € pour la saison de 2023-2024 qui ne sont pas renseignés dans le précédent compte de résultat car elle a été versée en septembre 2025. La subvention de 5 000 € pour 2023-2024 est donc enregistrée dans les produits sur exercices antérieurs de cette saison.

Cependant, à partir de cette saison, la subvention de 3 700 € a été enregistrée en produit constaté d'avance afin de mieux répartir la subvention sur les bonnes périodes. Elle a été répartie de la manière suivante :

° 2 466.64 € pour la période du 01/01/25 au 31/08/2025 (enregistrés sur l'exercice 2024-2025)

° 1 233.36 € pour la période du 01/09/2025 au 31/12/2025 (seront enregistrés sur l'exercice 2025-2026)

756100 Adhésions à la marche nordique

- 4 022.12 € par rapport à la saison précédente qui sont dus à la diminution des inscriptions.

756300 – Adhésions running (courses hors stade) ont légèrement diminuées.

# ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME 32

## LUNDI 30 MARS 2026

### CHARGES D'EXPLOITATION :

Par rapport à la saison 2023-2024, il apparaît un écart de - 17 239.04 € qui s'explique pour les raisons suivantes :

#### 606300 et 606301 petits matériel et fournitures

- 1921.27 € Il y a une baisse des achats de petits matériels et fournitures par rapport à la saison précédente. Les 390.48 € correspondent à l'achat de piquets jalons.

#### 621400 mise à disposition de salariés

Il correspond aux emplois de S. MEDIAMOLE et L. IZARD pour un montant de 7 117.49 € et de H. BENOIT pour un montant de 2 660.46 € qui a été remboursé par le club de Condom (cf. compte 708400 pour la saison 2024-2025)

- 6779.80 € La différence par rapport à la saison précédente est due à la baisse des effectifs (Départs de M. DUBRULLE à la section sportive et de M. PRENERON qui n'est intervenu qu'en mars 2025) et par la prise en charge directe des clubs notamment Condom qui règle directement au GEAG.

625120 frais de déplacements – 1 453.35 € pour S. MEDIAMOLE. Ils sont en baisse suite à son absence.

#### 625170 les frais de déplacement de la marche nordique

- 4 746.89 € Ils sont aussi en diminution car il n'y a eu qu'un seul séjour au lieu de 2. Mais ces frais sont remboursés par les marcheurs participant à la sortie (cf. compte 706200).

#### 628120 Inscription en ligne

C'est le CDA qui a fait l'avance des frais d'inscription pour l'événement de 'Euro Nordic Walkin à Albi et qui ont été remboursés par les marcheurs (cf. compte 706200).

627000 Services bancaires Ces dépenses correspondent aux frais de la carte bancaire du CDA pour les tenues de comptes (relevés de compte).

**TOTAL DU RESULTAT D'EXPLOITATION : un bénéfice de + 2 850.07 €**

### **RESULTAT DES PRODUITS FINANCIERS**

768000 autres produits financiers. Ce sont les intérêts bancaires que nous rapporte le livret A (taux à 3 % au 31.12.2024).

### **RESULTAT DES PRODUITS EXCEPTIONNELS et CHARGES EXCEPTIONNELLES**

772000 Produits sur exercices antérieurs qui correspondent à :

- A la subvention ANS de la saison 2023-2024 reçue le 9 septembre 2024 pour un montant de 5 000 €
- Au remboursement de l'ACA pour des repas de meeting de la saison 2023-2024 pour un montant de 550 €

**ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME 32  
LUNDI 30 MARS 2026**

672000 Charges sur exercices antérieurs

Ces charges correspondent à des factures reçues après le 31.08.2025 dont le règlement pour une formation et pour le règlement de mise à disposition de salariés pour les mois de juillet et août 2024.

-----

**Pour conclure**, pour la saison 2024-2025, le CDA présente un bénéfice de 10 023.27 € mais qui aurait dû être de 5 023.27 € si la subvention ANS de 5 000 € avait été enregistrée sur la saison 2023-2024.

-----

**Pour ce qui concerne la commission running celle-ci affiche le résultat suivant :**

RESULTAT 2024-2025	RESULTAT 2023-2024	ECART
3 099.85 €	3 292.30 €	- 192.45 €

**VOTE COMPTE DE RESULTATS 2024-2025 : A l'unanimité**

**ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME 32  
LUNDI 30 MARS 2026**

**BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026**

**Pour les recettes :**

706200 séjours marche nordique

Comme il n'y a eu qu'un seul séjour en 2024-2025, un seul séjour sera programmé pour la marche nordique pour 2025-2026.

708400 Mise à disposition de personnel facturée

Il n'y a plus de mise à disposition qui sont facturée aux clubs car maintenant chaque club règle directement au GEAG.

756100 Adhésions marche nordique

En baisse suite à la section marche nordique à Mirande qui a été interrompue.

781500 Reprises sur provisions pour charges d'exploitation

Il est proposé à l'assemblée générale une reprise sur provision d'un montant de 1 500 € pour l'octroi d'un bureau en location à la maison du sport pour le rangement de divers matériels liés aux activités sportives.

**Pour les dépenses :**

621400 personnel détaché ou prêté à l'association

Pour Odin CHANSON qui est mis à disposition par le GEAG pour animer la section sportive Carnot pour un montant de 1 625 € et 902 € pour des regroupements de compétitions départementales ainsi que pour des interventions de communication d'événements sportifs.

622800 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

Sophie MEDIAMOLE et Leo IZARD sont maintenant facturés par le CDOS et non plus par le GEAG.

625110 Frais de déplacement H. BENOIT

Nous n'aurons plus de dépenses car H. BENOIT a quitté le CDA pour un emploi de 35 h au Val du Gers.

6815000 Dotations aux provisions pour charges d'exploitation

Dotation pour la location d'un bureau à la Maison des Sports pour le rangement de divers matériels de sport.

Contributions volontaires en nature

Il est en baisse car il est facturé en fonction des déclarations faites sur les revenus des bénévoles.

**VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2025-2026 : à l'unanimité**